Naturalisation par décret / Séjour interrompu

Par **marocaineenfrance**, le **23/11/2020** à **20:43**

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine et je suis arrivée en France en 2013 avec un visa étudiant. J'ai obtenu en 2014 ma licence ensuite en 2017 j'ai obtenu un Master 2 suite à mes études dans une Grande Ecole de commerce de renom. J'ai obtenu mon APS qui a expiré en juillet 2018.
Suite à des raisons de santé, je suis rentrée dans mon pays d'origine pour une durée de 2 ans.
En septembre 2020 je suis revenue avec un visa étudiant pour faire un deuxième Master 2 en alternance. Je compte travailler en CDI à partir de l'année prochaine (2021).

Ayant interrompu ma résidence en France pour une durée de 2 ans, quand est-ce que je pourrais déposer une demande de naturalisation ? Mes 5 années de résidence (entre 2013 et 2018) et mes diplômes seront-ils pris en compte ?
J'ai vu dans quelques forum que dans mon cas, il fallait attendre 2 ans pour déposer, c'est à dire en 2022. Est-ce bien le cas?

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/11/2020** à **08:36**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum étudiant. Vous devriez vous tourner vers une association ou tout simplement contacter votre préfecture.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés